

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU : la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU : la Loi N° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la Loi N° 2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU : le Décret N° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- VU : le Décret N° 2009-051 du 02 Mars portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU : le décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU : les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre national du Bénin ;
- VU : la lettre N° 509/MDN/DC/SG/SP-C en date du 20 Mai 2011 adressée à la Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin par le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- VU : le compte-rendu intégral avec les conclusions issues des Travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 26 Avril au 09 juin 2011.
- VU : la séance de travail du 10 juin 2011 avec le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale (MECDN)

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés et/ou promus à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade, les Officiers et Sous-officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

A - A la Dignité de Grand Officier

- 1 - GDV BONI Amoussa C. Mathieu ;
- 2 - Col BIO NINGUI Bakassiri.



B - Au grade de Commandeur

- 1 - IGBR LAFIA Bio Kpo ;
- 2 - GBR OKE Soumanou ;
- 3 - GBR AHOUANJINOUE Dominique ;
- 4 - Prof-Col GNAGNON Albert ;
- 5 - Col TOGBE Comlan ;
- 6 - Col ADJOU MOUMOUNI Mathias.

C- Au grade d'Officier

- 1 - GBR SEMEGAN C. Lègba ;
- 2 - Col DOSSOU-YOVO A. Symphorien ;
- 3 - IM1 SABI Mouka Pascal ;
- 4 - Col TAWES Pascal ;
- 5 - Col ADOSSOU Etienne ;
- 6 - Col ZANKARO Moumouni ;
- 7 - Col BOURANDI Alahassann ;
- 8 - CFT AHOYO Maxime ;
- 9 - CFT GNANVOSSOU Christophe ;
- 10 - CFT OLATOUNDE Jean Léon ;
- 11 - LCL AHOUANVOEDO Didier ;
- 12 - CEN GOUCHOLA Spéro,
- 13 - ADC OROU BARE Alaza.

D - Au grade de Chevalier

- 1 - Col MITCHODJEHOUN Camille ;
- 2 - Col GBENOU Marc ;
- 3 - Col DJINOUE Codjo ;
- 4 - Col KPENOU Lambert ;
- 5 - Col SABI Siakou Seïdou ;
- 6 - Col DJIGLA Cassien ;
- 7 - Col KEITCHON Théophile ;
- 8 - Col LOKOSSOUGBO Damien ;
- 9 - Col TAMADAHO Gabriel ;
- 10 - Col BANSOU Taïrou,
- 11 - Col SANNI Gnawo ;
- 12 - Col ALLABA Jossa Nestor ;
- 13 - LCL ABOU Issa ;
- 14 - CFT BADOUE Albert ;
- 15 - LCL CAMPOTA Urbain ;

- 16 – LCL ZOKPODO Marcellin ;
- 17– CEN SAKE Mohamed ;
- 18 – IMA ADINGNI Marc Aimé ;
- 19 – CNE N'TCHA Sylvie ;
- 20 – CNE DAGNONHOUEWON W. Anasthase ;
- 21– CNE TEVOEDJRE D. Dieudonné ;
- 22– LVS BIO KADA Moumouni ;
- 23 – LTN AZANNAÏ Reine ;
- 24 – LTN KOUNOUDJI Jaime ;
- 25– MJR ADENIGNIYI O. Augustin.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2012

Par le Président de la république,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.

La Grande Chancelière de l'Ordre
National du Bénin

Dr Koubourath OSSENI



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN- DAN- ONIP 3 – UNB – FASJEG –ENA – 3 –
JORB 2 – INTERESSES 46